Académie de POITIERS
Collège Alfred de Vigny
13 route de Brossac
16250 BLANZAC

Procès – Verbal de la séance du Conseil d'Administration

Date : **lundi 7 mars 2016**

Année scolaire : **2015/2016**

Numéro de séance : **2**

Date de transmission de la convocation aux membres : **vendredi 12 février 2016**

1ère convocation (oui/non) : **oui**

2ème convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Mme BIAUJOUT Christine**

Secrétaire de séance : **Mme LAGARDE Cécile**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **19**

Ordre du jour

Préambule

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 23 novembre 2015
- Modification des membres du Conseil d'Administration

I – Vie pédagogique et éducative

- Formation GRETA / IRFREP
- Mise en œuvre de la réforme du collège
- Dotation Globale Horaire
- Projet école-collège
- Spectacle SLAM
- Période du Diplôme National du Brevet / Organisation de la fin d'année scolaire

III – Vie budgétaire et financière

- DBM pour info 2015 / 2016
- Décision ordonnateur (budget 2016)
- Admissions en non valeur
- Voyages Cauterets / Londres / Italie
- Tarifs repas CM2 (liaison CM2 / 6ème)
- Recrutement d'un AVS (remplacement de Mme Chardac)
- Recrutement d'un ASSEDU (remplacement de Mme Précigout)
- Point sécurité (PPMS / travaux fermeture établissement)

IV – Questions diverses

(à donner au chef d'établissement avant le vendredi 4 mars 2016 à 12h00 par mail : christine.biaujout@ac-poitiers.fr)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du lundi 7 mars 2016

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BIAUJOUT Christine	X						
	Gestionnaire	METAIS Katia	X						
	C.P.E.	GUETTE Laurence	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	CHABOT Jacques		X					
		LAGARDE Isabelle		X					
	Commune siège	SALLEE Jean-Philippe		X					
	Groupement de communes	SAUMON Gérard	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		ALLAIN Aurélien	X						
		PERILLAUD Christian		X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BALLANGER Patrick	X						
		BISSIRIEIX Jean-Christophe		X	X	SEMUR Olivier	X		
		GUILLEMET Yohann		X	X	LASSIGNARDIE Sandrine	X		
		LAMOTHE Leslie	X						
		MESTRE Marie		X	X	LALANNE Cécile	X		
		SIMON Rozenn		X	X	DUVAL Jennifer	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	ROMERO-ROMERO Laëtitia		X					
		TOUCHARD Magali	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BARRAUD Michel	X						
		DUMAIS Corinne	X						
		GAUVRIT Sylvie		X	X	M. GUILLET Sylvain	X		
		LAGARDE Cécile	X						
		LE GAL Aurore	X						
		MALLET Isabelle		X	X	M. DEXET Emmanuel	X		
	Elèves	DUMAIS Emilie	X						
		GLAPPIER Antonella	X						

[¤] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

Le quorum étant atteint, Madame le Principal ouvre la séance à 17h34.

Certains membres du Conseil d'Administration n'ont pu être présents :

- M. CHABOT Jacques
- Mme LAGARDE Isabelle
- M. SALLEE Jean-Philippe
- M. PERILLAUD Christian
- M. BISSIRIEIX Jean-Christophe remplacé par M. SEMUR Olivier
- M. GUILLEMET Yohann remplacé par Mme LASSIGNARDIE Sandrine
- Mme MESTRE Marie remplacée par Mme LALANNE Cécile
- Mme SIMON Rozenn remplacé par Mme DUVAL Jennifer
- Mme ROMERO-ROMERO Laëtitia
- Mme GAUVRIT Sylvie remplacée par M. GUILLET Sylvain
- Mme MALLET Isabelle remplacée par M. DEXET Emmanuel

Pour rappel, M. SAUMON Gérard, représentant du groupement de communes, n'a pas de voix délibérative au Conseil d'Administration.

Mme LAGARDE Cécile est désignée secrétaire de séance.

Préambule

Modification des membres du Conseil d'Administration
Mme le Principal informe les membres du Conseil d'Administration que le mandat de M. CHAIGNE Eric, personnalité qualifiée, est arrivé à son terme. Celui-ci avait été nommé pour une durée de 3 ans.
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a demandé à l'établissement de proposer un autre nom pour son remplacement. M. ALLAIN Aurélien, responsable de l'entreprise Bâtiland à Blanzac, a accepté cette demande et a été validé par les services de la DSDEN.
M. ALLAIN Aurélien tient à remercier Madame le Principal pour avoir pensé à lui.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 23 novembre 2015
Présents : **18** Pour : **17** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adopté à l'unanimité**

I – Vie pédagogique et éducative

1) Formation GRETA / IRFREP

Mme le Principal rappelle que l'établissement a adhéré au groupement d'établissements du GRETA Poitou-Charentes, adhésion votée lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2015.
La formation tout au long de la vie est une mission de service public à laquelle les EPLE contribuent.
Le Conseil Régional a souhaité faire évoluer l'offre de formation pour adultes en proposant une formation intitulée « savoirs citoyens », destinée à un public en difficultés d'insertion, dont l'implantation est prévue sur l'ensemble du territoire (sans se limiter aux zones urbaines). Le GRETA a mandaté l'IRFREP sur certaines formations pour répondre à cette commande de Conseil Régional. L'implantation de lieux de formation en milieu rural permet de rapprocher l'offre des divers publics ciblés.
C'est dans ce cadre que le collège de Blanzac a été désigné pour accueillir une permanence (le jeudi) et des modules de formation (maîtrise de la langue française, des outils numériques, etc.). La permanence a été ouverte en décembre. A partir du 26 avril, une formation « informatique » sera proposée à un petit groupe de stagiaires.
Le choix d'implantation des lieux de permanences n'a rien de définitif. Il pourra être revu en fonction de la fréquentation constatée.

Arrivée de Mme DUMAIS Corinne à 17h39.

M. BARRAUD Michel, représentant des parents d'élèves, demande si l'établissement à d'autres responsabilités que le prêt des locaux.
→ Mme le Principal : non, nous prêtons seulement les locaux (et le matériel informatique). Les formateurs dépendent de l'IRFREP et l'organisation pédagogique relève de l'IRFEP et du GRETA.

2) Mise en œuvre de la réforme du collège

Arrivée de Mme LAMOTHE Leslie à 17h44.

Mme le Principal présente la réforme du collège.

Principaux textes qui encadrent la Réforme des collèges :

- Loi du 8 juillet 2013 sur la Refondation de l'Ecole
- Décret et arrêté du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements scolaires

Principales modifications :

- **Cycles d'enseignement**
  - Cycle 3 (consolidation) CM1 – CM2 – 6ème
  - Cycle 4 (approfondissements) 5ème – 4ème – 3ème

- **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**
- **Programmes**
  - construits par cycle
  - se référant au socle commun
  - introduction de l'Education morale et civique – EMC (rentrée 2015)
- **Organisation des enseignements**
  - **26 heures de cours par semaine** pour tous les niveaux
  - Divisées en **enseignements communs** (23h en 6ème, 22h sur les autres niveaux) / Enseignements complémentaires (AP = **Accompagnement Personnalisé** / EPI = **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires**) / **Enseignements de complément** (latin / langue régionale)
  - Possibilité de co-interventions, dédoublements, constitution de groupes sur l'AP et les EPI
  - **LV2 dès la 5ème**
- **Calcul de la Dotation Globale Horaire des établissements**
  - 26 heures par classe
  - + 2,5h d'autonomie par classe (R2016) puis 3h (R2017).
  - + UNSS / heures de labo en science / chorale
  - + IMP Indemnités pour Missions Particulières pour les heures hors face à face pédagogique (R2015)

La rentrée 2016 au collège Alfred de Vigny :

- **Choix pédagogiques de l'établissement**

Niveau	A.P. (en barrettes)	E.P.I.
6ème	3h	
5ème	2h	2h
4ème	2h	2h
3ème	2h dont 1h d'AP « massé »	2h

Les heures d'autonomie doivent permettre d'alimenter :
- les groupes de LV2
- les heures de latin
- les groupes de sciences sur le niveau 5ème
- les groupes d'AP

Le reliquat de DGH sera utilisé pour les besoins de co-interventions ou de groupes ponctuels dans le cadre des projets d'EPI.

La réflexion du conseil pédagogique s'est pour l'instant centrée sur l'organisation de l'AP. Une programmation des EPI est en cours d'élaboration (elle sera présentée au CA en juin). Chaque élève devra avoir abordé au moins 6 des 8 thématiques d'EPI fixées par les programmes.

M. SAUMON Gérard, représentant du groupement de communes, intervient au sujet du cycle 3 (consolidation) qui englobe dorénavant les classes de CM1 – CM2 et 6ème. Il souhaite connaître la manière de procéder pour la concertation entre les professeurs des écoles et les enseignants du collège.
→ Mme le Principal : un conseil école / collège a été mis en place à la rentrée 2014. Celui-ci regroupe des professeurs des écoles du secteur et des enseignants du collège. C'est une instance de concertation qui permet notamment de travailler sur la continuité pédagogique entre le CM2 et la 6ème. C'est donc le lieu privilégié de travail sur les progressions disciplinaires sur le cycle 3. La réflexion est en cours pour l'EMC. Les trois disciplines sur lesquelles les équipes vont travailler prioritairement sont le français, les mathématiques et l'anglais. Ces réunions ont lieu le soir et non sur les heures de cours.
→ M. BALLANGER Patrick, représentant des personnels enseignants, précise que normalement toutes les disciplines devraient être vues lors de ces réunions mais que le ministère n'a rien prévu pour répondre aux besoins de concertation engendrés.

M. SAUMON Gérard, représentant du groupement de communes, demande si tous les établissements font la même chose.
→ Mme le Principal : tous les établissements doivent mettre en place l'AP, les EPI, les progressions disciplinaires par cycle, mais chaque établissement choisit sa propre organisation.
→ M. BALLANGER Patrick, représentant des personnels enseignants, précise que cela peut entraîner des différences. Le collège a choisi de mettre les classes en barrettes pour l'AP, d'autres ont choisi de mettre en place l'AP dans le cadre de la classe. Les progressions disciplinaires peuvent être construites différemment d'un établissement à l'autre.

3) Dotation Globale Horaire *(cf. annexe)*

La dotation a été calculée pour 11 classes, sur la base de la prévision d'effectifs suivante :

Niveau	Effectifs	Divisions
6ème	65	3
5ème	80	3
4ème	61	3
3ème	47	2
Total	**253**	**11**

Le nombre d'élèves sur le niveau 4ème est juste au-dessus du seuil permettant le maintien de 3 classes. La situation sur ce niveau est donc délicate.

Mme LE GAL Aurore, représentante des parents d'élèves, demande s'il faudra revoir toute la DGH en cas d'effectifs inférieurs à la rentrée.
→ Mme le Principal : les prévisions initiales de la DSDEN étaient effectivement en-dessous du seuil des 60 (donc 2 classes), en raison des flux constatés sur les deux années précédentes. Lors du dialogue de gestion, Mme le Principal et Mme GUETTE ont alerté le directeur académique sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir autant de départs cette année. Le directeur académique a tenu compte de cette remarque et a maintenu les 3 classes. Cette situation suppose néanmoins d'être attentifs aux prévisions de départs d'élèves dès maintenant. S'ils s'avéraient nombreux, il conviendrait d'en informer le directeur académique. Cela pourrait amener effectivement à travailler sur une DGH recalculée pour 10 classes en mai ou en juin. Mais cette hypothèse est peu probable car peu de départs sont prévus et un nouvel élève vient d'arriver en 5ème.

Sur la base de ces prévisions de rentrée, pour l'année scolaire 2016/2017, la DGH s'élève à **329 heures**, réparties en **311 HP et 18 HSA**. Sur ces 329 heures, **33 sont des heures d'autonomie, soit 3h par classe**. Le Rectorat de Poitiers a en effet accordé ces 3h aux collèges dès la rentrée 2016 au lieu des 2h45 prévues par les textes.

La répartition de la dotation horaire globale a fait l'objet d'une étude en conseil pédagogique le 8 février et lors de la Commission Permanente du lundi 29 février 2016.

Mme le principal présente le tableau de répartition : besoins, utilisation des heures d'autonomie, postes, BMP demandés et HSA.

Départ de M. SAUMON Gérard à 18h26.

M. BALLANGER Patrick, représentant des personnels enseignants, tient à informer les membres du Conseil d'Administration de l'avis de tous les enseignants sur cette réforme. En majorité, ceux-ci sont contre la réforme. C'est une révolution pour le collège, impliquant des changements profonds et rapides, imposés sur les 4 niveaux en même temps. Ils ont des doutes sur son efficacité. Il tient toutefois à souligner que la répartition de la DGH satisfait l'ensemble des enseignants. Ils tiennent aussi à remercier Mme le Principal pour le travail fait.

Mme le Principal revient sur l'Accompagnement Personnalisé en soulignant que l'année scolaire 2016/2017 sera une année test au cours de laquelle on pourra constater si les choix initiaux étaient les bons ou pas et s'il faut revoir l'organisation mise en place.

Vote de la répartition de la DGH :
Présents : **19** Pour : **13** Contre : **3** Abstention : **3**
⇨ **répartition adoptée**

Suite à une question d'un membre concernant les modalités en cas de refus de la répartition par le CA, Mme le Principal explique que celle-ci doit être refaite pour être réétudiée en Commission Permanente et représentée devant le Conseil d'Administration et tout cela avant la date butoir fixée au mardi 15 mars 2016.

4) Projet école-collège

Pour travailler sur la continuité des apprentissages, le conseil école-collège a mis en place en 2014-2015 des observations croisées dont le principe est le suivant : des enseignants du collège assistent à des cours de CM2 dans les écoles primaires du secteur et inversement. La première année, seuls les enseignants du collège sont allés observer des cours du 1er degré. L'expérience ayant été perçue par tous comme très enrichissante, elle a été reconduite cette année, mais cette fois les observations sont bel et bien croisées : les professeurs des écoles de CM2 du secteur viendront également assister à des cours du collège.

L'autre temps fort de la liaison école-collège est la venue des CM2 au collège **du lundi 9 au mercredi 11 mai 2016.** L'organisation est la même que l'an dernier : une journée de découverte du collège en groupes mixtes CM2/6èmes et 1,5 jours avec échange de professeurs : les élèves de CM2 suivront un emploi du temps de 6ème et les élèves de 6ème seront pris en charge au collège par les professeurs des écoles.

M. GUILLET Sylvain, représentant des parents d'élèves, tient à féliciter tous les enseignants (collège et écoles primaires) pour cette initiative. Les élèves ont moins d'appréhension lors de l'entrée en 6ème et trouvent que c'est une très bonne expérience.

M. Semur, représentant des personnels enseignants, confirme l'intérêt de cette expérience pour les élèves comme pour les enseignants. Elle permet de prendre conscience des contraintes spécifiques du collège (changement de professeurs, découpage en créneaux de 55 minutes) qui font qu'on ne peut pas y travailler de la même manière qu'à l'école primaire.

Approbation de l'organisation de la venue des CM2 au collège :
Présents : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adoptée à l'unanimité**

5) Spectacle SLAM
Comme évoqué lors du précédent Conseil d'Administration, les professeurs de français ont travaillé en avec la compagnie « Astre en moi » sur un projet SLAM pour les classes de 5ème et de 4ème. C'est un travail interdisciplinaire de longue haleine auquel ont été étroitement associés les enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale.
Pour clôturer et valoriser ce travail, un spectacle sera donné le vendredi 29 mai à 20 heures (salle des vieux chais).

6) Période du Diplôme National du Brevet
Mme le Principal rappelle que les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet (DNB) se dérouleront le jeudi 23 et le vendredi 24 juin 2016.

L'épreuve orale d'histoire des arts, 1ère épreuve du DNB, aura lieu du 17 au 27 mai.

Des révisions seront proposées aux élèves de 3ème le mercredi 22 juin 2016 de 08h30 à 12h30.
De plus, afin de laisser composer les élèves dans les meilleures conditions, les cours des niveaux 6ème, 5ème et 4ème seront supprimés le jeudi 23 et le vendredi 24 juin 2016, le personnel étant requis pour la surveillance des épreuves.

Approbation de l'organisation du DNB 2016 :
Présents : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adoptée à l'unanimité**

II – Vie budgétaire et financière

7) DBM pour info 2015/2016
Mme la Gestionnaire présente les DBM pour info de l'exercice 2015 :
- DBM pour info n°8 qui correspond à une ouverture de compte pour un contrat CUI et à une régularisation comptable de la ligne budgétaire « collège au cinéma »
- DBM pour info n°9 qui correspond à une dépense faite en technologie avec un reliquat de taxe d'apprentissage 2014 et à l'ouverture de cette ligne
- DBM pour info n°10 qui correspond à l'ouverture des nouvelles subventions des fonds sociaux, à la régularisation de la ligne budgétaire des bourses et des contrats CUI
- DBM pour info n°11 qui correspond aux écritures de fin d'année des variations de stocks granulés et denrées
- DBM pour info n°12 qui correspond aux écritures de régularisation des amortissements 2015

8) Décision ordonnateur (budget 2016)
Sur l'exercice 2016, Mme la Gestionnaire présente une décision ordonnateur concernant le reliquat de la subvention séjour / voyages 2013. Dans le budget primitif, ce reliquat avait été inclus dans le montant total de la dotation globale de fonctionnement. Il a été demandé à l'établissement de faire apparaître séparément le reliquat de la subvention 2013.

9) Admissions en non-valeur
Mme le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur deux créances non recouvrables de 148.75 €. Cette opération entraînera un prélèvement sur fonds de roulement qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration, après le compte financier 2015.

Présents : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adoptées à l'unanimité**

10) Voyages Cauterets / Londres / Italie
Mme le Principal propose aux membres du Conseil d'Administration de voter le nouveau budget du séjour en Italie. En effet, les dépenses, les recettes et le nombre d'élèves inscrits ont été revus et le montant total du voyage s'avère plus élevé. Cette augmentation se répercute sur la participation de l'établissement ; un prélèvement sur le fonds de roulement sera proposé au prochain Conseil d'Administration.

Présents : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adoptés à l'unanimité**

11) Tarifs repas CM2 (liaison CM2 / 6ème)
Mme le Principal propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer le tarif des repas pour les élèves de CM2 lors des journées de liaison à 3,25 € (tarif payé par les élèves externes).

Présents : **19** Pour : **19** Contre : **0** Abstention : **0**
⇨ **adopté à l'unanimité**

12) Recrutement d'un AVS (remplacement de Mme Chardac)
Mme le Principal informe les membres du Conseil d'Administration du recrutement de Mme BRILLANCEAU Roselyne comme AVS, en remplacement de Mme CHARDAC Anne. Son contrat a débuté le 1er mars 2016 et se terminera le 30 octobre 2016. Ce recrutement est le 4ème des 6 recrutements autorisés par le CA du 9 mars 2015.

13) Recrutement d'un ASSEDU (remplacement de Mme Précigout)
Mme le Principal informe les membres du Conseil d'Administration du recrutement de M. MORANGE Valérian comme ASSEDU, pour le remplacement de Mme PRECIGOUT Gwendoline actuellement en congé de maternité. Le contrat débutera le jeudi 17 mars 2016. Ce recrutement est le 2ème des 3 recrutements autorisés par le CA du 9 mars 2015.

14) Point sécurité (PPMS / travaux fermeture établissement)
Mme le Principal souhaite informer le CA des points suivants :

- exercice de confinement fait le 14 décembre 2015. Une révision du PPMS sera faite lors d'une prochaine commission hygiène et sécurité
- après demande auprès de la mairie, des ralentisseurs et une zone limitée à 30 km/h ont été mis en place devant l'établissement. Mme le principal remercie la commune pour cet aménagement.
- Le changement des portails du collège financé par le conseil départemental devrait avoir lieu courant avril

IV – Questions diverses

Questions du Conseil Local des Parents d'Elèves :

- Les surveillants seraient désagréables avec les élèves

Mme GUETTE, Conseillère Principale d'Education, répond qu'une assistante d'éducation s'exprime fort ce qui peut être mal perçu. Néanmoins, elle parle correctement et avec un vocabulaire adapté. A ce jour, aucun élève ne s'est plaint au personnel du collège ni aucun parent.
Mme le Principal insiste sur le fait que l'équipe de vie scolaire est bienveillante et compétente ; elle invite les élèves et les parents gênés à venir en discuter directement. Elle précise que l'attitude des élèves n'est pas toujours agréable, notamment vis-à-vis des assistants d'éducation qui sont très exposés, et doivent forcément être très cadrants lorsqu'ils s'adressent à des groupes d'élèves agités, dans la cour ou dans la file d'attente du self par exemple.

- Toilettes fermées, non ouvertes à la demande des enfants

Mme GUETTE, Conseillère Principale d'Education, répond que les toilettes des garçons subissent de fréquentes dégradations (porte cassée, prise de courant arrachée...), c'est la raison pour laquelle leur ouverture est limitée. Toutefois, les toilettes sont ouvertes aux récréations ; le reste du temps, les élèves peuvent venir chercher les clefs à la vie scolaire. Néanmoins, sauf problème de santé, les élèves n'ont aucune raison d'aller aux toilettes pendant les cours ou les intercours.

- Mme GUETTE, Conseillère Principale d'Education, revient sur une question diverse du précédent Conseil d'Administration et évoqué par la suite en réunion vie scolaire: « Mme MALLET Isabelle, parents d'élèves, souligne que le fait de faire la bise aux élèves (de la part des ASSEDUS) nuit à leur d'autorité ».
L'assistant d'éducation incriminé a été affecté par cette remarque et tient à signaler qu'il ne fait jamais la bise aux élèves, seulement à ses collègues de la vie scolaire.

- Pendant les jours de grève et de sorties scolaires d'élèves le matin, il n'y a pas suffisamment de nourriture pour les élèves

Les jours de grève, ou les jours de formation sur la réforme (entrainant des changements d'emploi du temps importants), le service de restauration doit s'adapter à des effectifs fluctuants, difficiles à prévoir, d'autant que les élèves ne ramènent pas toujours les coupons précisant s'ils mangeront ou pas à la cantine. Il peut arriver qu'on ait calculé trop juste ces jours-là ; dans ce cas, effectivement, les derniers élèves ont un plat différent. Dans tous les autres cas (les sorties par exemple) il est tout à fait possible de calculer à l'avance le nombre d'élèves qui mangeront à la cantine. La restauration doit donc prévoir la quantité suffisante pour que tous aient le plat prévu au menu.

- Les parents demandent à ce que la viande soit servie avec la sauce à côté

Au moment où l'affluence est la plus forte, les agents de restauration doivent préparer les assiettes à l'avance et il est difficile de répondre à toutes les exigences. Toutefois, les élèves qui ne désirent pas de sauce peuvent le demander au moment où on les sert. Il va de soi qu'une demande polie sera plus facilement satisfaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Principal,

COLLEGE ALFRED DE VIGNY LE PRINCIPAL 62250 BLANGY

C. BIAUJOUT

La secrétaire de séance,

C. LAGARDE